

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur de l'habillement en Lituanie

2010/2031(BUD) - 29/01/2010 - Document annexé à la procédure

Dans un document annexé, la Commission analyse de manière détaillée les raisons qui l'ont poussée à proposer la mobilisation du Fonds d'ajustement à la mondialisation (FEM) à destination de la Lituanie.

La demande des autorités lituaniennes se rapportait aux 1.154 licenciements survenus dans l'industrie de l'habillement au cours de la période de référence de 9 mois allant du 16 octobre 2008 au 15 juillet 2009.

Pour établir le lien entre ces licenciements et la crise économique et financière, la Lituanie a fait valoir que la crise économique et financière mondiale a eu des répercussions majeures sur la demande de textiles et de vêtements en Lituanie ainsi que sur ses marchés d'exportation. Dans l'ensemble de l'Union, le déclin de la production textile déjà enregistré au second semestre 2008, s'est accentué en 2009. Au premier trimestre 2009, la production dans l'industrie du textile et de l'habillement a diminué de plus de 20% par rapport au 1^{er} trimestre de l'année précédente. En avril 2009, la régression de la production dépassait toujours 20%.

Le déficit commercial au premier trimestre 2009 affichait une augmentation très nette de 19%, principalement liée à une forte diminution des exportations vers tous les partenaires commerciaux et, en particulier, les plus importants d'entre eux, c'est-à-dire les États-Unis, le Japon, la Russie et la Turquie (20% en moyenne). La Lituanie a fortement ressenti les effets de cette régression.

L'analyse de la Commission l'amène donc à conclure qu'il convient d'approuver la demande **EGF/2009/018 LT/Industrie de l'habillement** présentée par la Lituanie. Des éléments probants ont en effet démontré que ces licenciements sont la conséquence directe de la crise économique et financière mondiale et qu'ils ont entraîné une perturbation économique grave affaiblissant l'emploi et l'économie.

Par conséquent, il est proposé de faire intervenir le FEM pour répondre à la demande de la Lituanie.

Un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles a été proposé, la contribution demandée au FEM se chiffrant à **523.481 EUR**.